

Allocution prononcée par le Président ABADIE, aux obsèques de M. Henri CRECHE, le 25 Février 1955

C'est avec une bien grande tristesse, qu'au nom de la Chambre de Commerce Française de Tunis et de tous ses ressortissants, je viens ici dire un dernier adieu à notre collègue Henri Crèche.

Il était né à Paris en 1883, avait par conséquent 72 ans et ne les paraissait pas. A cet âge, et même avant, on songe que nul ne saurait être éternel. On pense à la façon dont on quittera cette terre et l'on fait un examen de conscience de son passé.

Henri Crèche est mort subitement, sans souffrances, à son poste de travail. Il ne pouvait pas désirer pour un commerçant une mort plus magnifique.

Et son examen de conscience, son analyse de sa vie ; nous savons ce qu'ils ont pu être et allons les refaire pour lui.

C'est en 1897, il va y avoir bientôt 60 ans, que son père fonda, avec un autre Français, la Maison Crèche.

En 1900 M. Henri Crèche s'associe avec son père, puis lui succède et a donc été un des pionniers du commerce français en Tunisie.

Beaucoup d'autres, grisés par un succès dû essentiellement à un effort quotidien et à un travail acharné, se seraient peut-être lancés dans des spéculations hasardeuses. Il n'en a rien été. Cet enfant de l'Île-de-France a voulu conserver à son affaire, comme il l'aurait fait à Paris, et pendant un demi-siècle, le caractère typiquement français d'un commerce de détail.

Chef d'entreprise expérimenté, attentif, plein de bon sens, d'une scrupuleuse honnêteté, patron humain, charitable envers les malheureux, il a conduit son affaire avec une remarquable maîtrise, aussi bien dans les périodes heureuses que dans les tempêtes économiques.

Quel magnifique exemple pour les jeunes, pour tous les jeunes de ce pays, que cette vie de travail modeste, sans ambition, d'un homme charitable et bon.

Tous les Tunisois et même les habitants de l'intérieur connaissaient Henri Crèche.

Ils ne l'oublieront pas et reverront souvent, par la pensée, cet homme aimable, souvent enjoué comme un véritable Parisien qu'il était resté, veillant personnellement à la satisfaction de sa clientèle dans un arc-en-ciel de couleurs.

Il avait l'estime générale de ses collègues qui appréciaient sa vaste expérience et sa droiture.

Quelques honneurs avaient récompensé cette vie exemplaire : au titre militaire, il avait la Médaille Militaire et la Croix de Guerre avec trois citations.

Il aurait pu, il aurait dû avoir la Légion d'Honneur.

S.A. le Bey, à qui ses mérites avaient été signalés, lui avait décerné, qu'Elle en soit remerciée par nous tous, la plaque de Grand Officier du Nichan Iftikhar.

La France se doit d'accomplir un geste. Notre Chambre va faire tout particulièrement appel à la bienveillance de M. le Résident Général pour que le Mérite Commercial, décoration si difficile à obtenir mais si méritée, soit décernée à Henri Crèche à titre posthume.

Cette décoration, malgré sa modestie, il l'eut, nous en sommes certains, acceptée.

Je demande à sa famille de recevoir ici les très vives condoléances, non seulement de notre Compagnie, mais aussi de tout le Commerce de Tunisie, aussi bien français que tunisien.

Je sais, en effet, que les Tunisiens, chez qui il jouissait aussi d'une très grande estime, se joignent à nous dans cet ultime hommage.

Plus particulièrement, nous présentons à notre estimé Collègue, M. Monge, son proche parent, les condoléances de ses pairs.

Dans leur peine bien légitime, que sa veuve, ses enfants, ses petits-enfants, tous les siens, se consolent en songeant à la vie de ce grand Français moyen, droite comme un rayon de soleil, et que cette constatation soit dans leur ciel de tristesse également un réconfortant rayon de soleil.

Henri Crèche, avec une intense émotion, nous vous disons tous adieu.